République Française
Département ARDENNES
Commune de Commune de Acy Romance

Extrait du registre des délibérations

Séance du 7 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le deux septembre, s'est réuni sous la présidence de monsieur Gérard DESIRONT, Maire de la commune.

Etaient présent(e)s : Mesdames Cécile JAMES, Peggy FONDER, Dominique LEBEGUE, Marie-Adèle RAPPE, Messieurs Gérard DESIRONT, Fabrice RIBEYRON, Florent BECHARD, et Thomas VAN BERGEN.

Était absent : Monsieur Christophe LEGROS.

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 02/09/2026
Date d'affichage : 02/09/2026

Acte rendu executoire
après dépôt en date du 11/09/2026

Secrétaire de séance : Madame Marie-Adèle RAPPE.

Le procès-verbal et les délibérations de la séance du conseil municipal du quinze juillet deux mil vingt-six sont lus et approuvés.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter les trois points suivants à l'ordre du jour du sept septembre :

- Attribution d'une subvention à l'association foncière pour l'année 2027
- Vente d'arbres à la SAS Tripette
- Publication d'une offre d'emploi suite à départ en retraite de l'employé des espaces verts

Le conseil municipal accepte.

1/ DESIGNATION D'UN REGISSEUR TITULAIRE ET DE SON SUPPLÉANT

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la nécessité de désigner deux membres pour tenir la régie de recettes de la commune, DECIDE, à l'unanimité désigner :

- Titulaire : Madame Dominique LEBEGUE
- Suppléant : Monsieur Florent BECHARD

Une délibération est prise (202626).

2/ DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA CLECT

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner son ou ses représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et qu'il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune d'Acy-Romance au sein de cette commission, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de désigner Madame Marie-Adèle RAPPE.
Une délibération est prise (202627).

3/ VENTE D'UNE PARCELLE CADASTRÉE AB 60

Monsieur le Maire évoque le courrier qu'il a reçu de la part de Monsieur Cyril LAPIE qui lui fait part de son intérêt d'acheter la parcelle cadastrée section AB n° 60 qui jouxte son habitation principale. Cette parcelle est d'une contenance de 15 a 72 ca. Le conseil municipal donne son accord pour vendre cette parcelle à monsieur LAPIE. Une réflexion sera faite sur le prix de vente au prochain conseil municipal.

4/ DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

La date du 19 décembre 2026 est retenue.

5/ REPAS DES ANCIENS

Il aura lieu le 5 décembre 2026.
Trois devis sont parvenus à la mairie et le choix du prestataire est le restaurant l'INTEMPOREL de Sault les Rethel pour un montant estimé à 40 euros par personne.

6/ RÉNOVATION ELECTRICITÉ DU BÂTIMENT RAVILLON

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de rénovation et de mise en conformité de l'installation électrique du bâtiment communal situé 34 rue des 3 châteaux à ACY-ROMANCE,
Considérant les devis présentés par la société IBA pour un montant de 41 006 euros TTC et ACA RENOVATIONS ET CREATIONS pour un montant de 12 762 euros TTC, DÉCIDE, à l'unanimité :

- de retenir le devis présenté par l'entreprise ACA RENOVATIONS ET CREATIONS :

Montant HT : 10 635 €
TVA : 2 127 €
Montant TTC : 12 762 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis, le bon de commande ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Une délibération est prise (202628).

7/ VITESSE DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

Une discussion s'engage à propos de la vitesse constatée dans l'agglomération du village.
Une réunion de la commission des travaux et des finances est planifiée le mardi 6 octobre 2026 à 18h30.

8/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FONCIERE POUR L'EXERCICE 2027

Considérant que l'association foncière participe à l'entretien et à la gestion des ouvrages et des équipements relevant de ses compétences sur le territoire d'Acy-Romance et qu'il est dans l'intérêt

de la commune de soutenir les actions menées par l'Association Foncière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant total de 1099 euros au titre de l'exercice 2027, détaillée comme suit :

- adhésion forfait : 510 euros
- cotisation annuelle : 589 euros

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2027.
Une délibération est prise (202629).

9/ VENTE D'ARBRES A LA SAS TRIPETTE

La commune est propriétaire des arbres situés lieu-dit « Le Canal Tranchart » à Acy-Romance.
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de procéder à la vente de ces arbres au prix proposé de 1400 euros, à l'unanimité, le conseil municipal DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à vendre ces arbres à la société SAS TRIPETTE MICHEL.
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette vente et à accomplir toutes les démarches administratives et comptables correspondantes.
Une délibération est prise (202630).

10/ PUBLICATION D'UNE OFFRE D'EMPLOI SUITE AU DEPART EN RETRAITE DE L'EMPLOYE DES ESPACES VERTS

Un poste d'agent d'entretien sera créé pour une durée hebdomadaire de 35 heures au grade d'adjoint technique territorial et rémunéré à l'indice majoré 409.
Une délibération est prise (202631).

11/ QUESTIONS DIVERSES

- Le contrat à durée déterminée de la secrétaire de mairie arrive à échéance le 31 décembre 2026 et ne sera pas renouvelé. Un courrier lui sera adressée en ce sens.
- Des courriers seront adressés aux habitants dont les haies prennent l'emprise du domaine public.
- Salle des fêtes : un point sera fait à propos de la tarification du ménage lors de sa location.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.